



Préparer le terrain pour sortir les enfants et les familles de la pauvreté au Canada

Consultations prébudgétaires fédérales de 2016

19 février 2016

Anita Khanna
Coordonnatrice nationale, Campagne 2000

Att. de Family Service Toronto
355, rue Church, Toronto (Ontario) M5B 1Z8 Tél. : 416-595-9230, poste 250/244
Courriel : anitakh@familyservicetoronto.org www.campaign2000.ca et
www.familyservicetoronto.org

Campagne 2000 est un réseau pancanadien et non partisan de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires travaillant de concert pour sortir les enfants et les familles de la pauvreté au Canada.

Vingt-six ans se sont écoulés depuis la résolution unanime de 1989 de la Chambre des communes visant l'éradication de la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000, et six ans se sont écoulés depuis que la résolution suivante a fait l'unanimité à la Chambre le 24 novembre 2009 : « [...] qu'il soit résolu que le gouvernement du Canada, tenant compte des travaux effectués par le Comité dans ce domaine et respectant les compétences des provinces et des territoires, élabore immédiatement un plan visant à éradiquer la pauvreté partout au Canada ». À ce jour, ni l'éradication promise de la pauvreté ni le plan annoncé ne se sont concrétisés. Le coût de l'inaction a été élevé, et il en résulte que plus d'enfants vivent aujourd'hui dans la pauvreté qu'en 1989.

Le budget de 2016 offre une occasion cruciale de préparer le terrain pour éradiquer pour de bon la pauvreté chez les enfants et les familles au Canada. La pauvreté n'est pas inévitable; elle est le fruit de décisions et de choix stratégiques passés. L'éradication de la pauvreté chez les enfants et l'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sont des engagements stratégiques clés du gouvernement qui nécessitent des investissements et des mesures immédiates dans le budget de 2016 et au-delà.

L'éradication de la pauvreté est un impératif moral et économique. La pauvreté coûte à l'État de 72 à 86 milliards de dollars par an, essentiellement en coûts liés aux soins de santé, à la justice pénale et aux services sociaux. Campagne 2000 exhorte le gouvernement à saisir l'occasion de lutter contre la pauvreté des enfants et des familles afin d'offrir des possibilités et des chances de succès à tous et d'assurer ainsi la prospérité à long terme du Canada.

Les taux élevés de pauvreté chez les enfants canadiens sont inacceptables. D'après les données sur les déclarants (mesure de faible revenu – tous types), 1 334 930 enfants, soit près de un sur cinq, vivent dans la pauvreté avec leur famille¹. Les parlementaires s'étaient engagés, en 1989, à éradiquer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 et, en 2009, pour toute la population, mais les plans d'action nécessaires ne se sont jamais matérialisés.



19 % : taux de pauvreté chez les enfants au Canada



40 % des enfants autochtones vivent dans la pauvreté

Fait honteux, la pauvreté chez les enfants afflige particulièrement certains segments de la population. En raison de la discrimination et la marginalisation systémiques, elle touche de façon disproportionnée les enfants de familles autochtones, de familles racialisées ou d'immigrants récents, et ceux de familles touchées par le handicap ou de familles monoparentales ayant à leur tête une femme.

ales recommandations

- Accorder la priorité aux investissements à long terme dans les mesures d'éradication de la pauvreté. Campagne 2000 demande que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté comporte à la fois des cibles et des échéanciers afin de guider les investissements et de vérifier les progrès. Le plan doit être garanti par une loi, désigner des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement, et tenir compte de la façon propre au Québec de mettre en œuvre les politiques sociales dans le contexte canadien.
- Adopter la mesure de faible revenu à titre de seuil officiel de la pauvreté du Canada. À défaut, il est impossible d'établir des cibles et des échéanciers. La mesure de faible revenu reprend la norme internationale et constitue la mesure de la pauvreté la plus étroitement corrélée à des résultats négatifs en matière de santé et de développement.
- Établir une stratégie à long terme d'investissement dans la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Campagne 2000 a réclamé l'établissement de la PFCE afin de réduire le taux de pauvreté chez les enfants canadiens de 50 % en cinq ans. En outre, le gouvernement fédéral devrait conclure des ententes avec les provinces et les territoires qui garantissent qu'aucune récupération ne soit possible sur une quelconque portion de la PFCE auprès des bénéficiaires d'aide sociale.
- Verser d'urgence 600 millions de dollars aux provinces et territoires et aux collectivités autochtones pour des services de garde réglementés. Cet investissement devrait être le fondement sur lequel un cadre et un réseau complet de services de garde et d'éducation de la petite enfance seront construits.
- Prévoir des investissements dans le logement afin de protéger et de renouveler le parc de logements sociaux et construire 100 000 unités d'habitation en guise de première étape d'une nouvelle Stratégie nationale du logement.

Réponse de Campagne 2000 aux questions de la consultation prébudgétaire de 2016

1. Selon vous, comment pouvons-nous mieux soutenir notre classe moyenne?

Une politique sociale efficace ne devrait pas faire de distinction entre le soutien de la classe moyenne et l'aide aux personnes vulnérables. Il s'agit vraiment d'un seul problème, et non de deux, et les programmes et les politiques devraient profiter à la fois à la classe moyenne et aux pauvres. Ce sera le cas avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) promise. Les mesures qui aident les familles vivant dans la pauvreté peuvent aussi garantir que les familles de la classe moyenne ne glissent pas sous le seuil de la pauvreté en raison d'interruptions imprévues de leurs entrées de fonds ou de coûts imprévus.

La PFCE doit être conçue de façon à prévoir des augmentations suffisantes qui renforcent son pouvoir immédiat de sortir des enfants de la pauvreté. L'ancienne prestation fiscale pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants étaient indexés

annuellement, mais depuis 2007, le montant de base n'a pas été augmenté. Les taux d'inflation faibles et les investissements limités ont fait en sorte que le taux de pauvreté chez les enfants a pratiquement stagné au Canada de 2007 à 2013. Campagne 2000 demande que la PFCE soit conçue de façon à garantir que le taux de pauvreté chez les enfants diminue de 50 % en cinq ans.

Si nous voulons que le gouvernement tienne son engagement de sortir 315 000 enfants de la pauvreté, les investissements dans la PFCE et les enfants doivent être protégés. Les fonds doivent réaliser leur objectif de prévenir la pauvreté et ne peuvent pas être récupérés par les provinces et les territoires auprès des familles qui touchent des prestations d'aide sociale. Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative de conclure des ententes avec les provinces et les territoires pour garantir qu'aucune récupération par leur régime d'aide sociale ne soit autorisée sur quelque portion de la PFCE que ce soit. Les enfants de familles bénéficiaires d'aide sociale vivent dans un état de pauvreté légiféré à la grandeur du Canada. Le gouvernement fédéral doit rompre le cycle selon lequel les enfants sont punis en raison de la provenance des revenus de leur famille.

Le budget de 2016 devrait investir dans des programmes sociaux améliorés qui peuvent éviter le glissement sous le seuil de la pauvreté. Le gouvernement devrait appliquer le prisme de la lutte contre la pauvreté à ses discussions et décisions sur les politiques d'aide à la classe moyenne et aux personnes dans la pauvreté. L'assurance-emploi est un programme essentiel sous ce rapport. Nous recommandons de bonifier ce régime en élargissant l'accès aux prestations ainsi que leur durée et leurs niveaux.

Le gouvernement fédéral doit aussi augmenter le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Nous réclamons l'élimination des restrictions arbitraires à l'augmentation du Transfert ainsi que l'octroi d'un financement suffisant, stable et prévisible qui tient compte des besoins et des capacités financières différentes des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral devrait convoquer les provinces et les territoires afin de négocier des normes nationales applicables à tous les programmes de façon à ce que tous les Canadiens reçoivent une aide sociale, des services sociaux et des services de garde et d'éducation postsecondaire de qualité optimale. Les gouvernement fédéral et provinciaux doivent rendre des comptes de leur respect des droits de la personne, en particulier l'obligation de fournir un soutien du revenu suffisant pour tous les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance convenables.

2. Quelles infrastructures sont les plus susceptibles de favoriser la croissance de l'économie, la protection de notre environnement et l'atteinte de vos priorités locales?

Nous recommandons deux principaux domaines d'investissement dans l'infrastructure sociale : les services de garde et le logement social.

Les services de garde sont la préoccupation première des parents dans toutes les fourchettes de revenus, mais les familles à faible revenu sont particulièrement mal servies dans ce domaine. Les services de garde réglementés demeurent extrêmement inabordables pour les familles à faible et à moyen revenu, si tant est qu'elles puissent trouver une place, tandis que les places subventionnées peuvent être sujettes à de longues listes d'attente. En conséquence, la plupart des familles continuent de se replier sur des solutions non réglementées parfois légales, mais parfois non, mais toujours sans contrôle public.

Le Canada a besoin d'un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) dirigé par le gouvernement fédéral et mis sur pied en collaboration avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones. Un cadre stratégique fondé sur des principes d'universalité, d'excellence qualité et d'intégralité, guidé par des cibles et des échéanciers et appuyé par des investissements à long terme, est au cœur de ce programme.

Dans l'immédiat, nous recommandons que le budget de 2016 investisse dans les SEGE, comme suit :

- 100 millions de dollars pour donner aux collectivités autochtones les moyens de concevoir, de fournir et d'administrer des réseaux et des services éducatifs et de garde à l'enfance qui comblent leurs besoins et leurs aspirations;
- 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour la mise au point de leurs propres cadres stratégiques fondés sur les principes d'universalité, d'excellence et d'intégralité.

La demande élevée de logements sociaux et la hausse des loyers font que des familles sont incapables de se payer un logement adapté à leur taille et à leurs besoins. Plus de 730 000 ménages locataires éprouvent des problèmes extrêmes d'abordabilité du logement puisqu'ils consacrent plus de 50 % de leur revenu au loyer. On estime que 235 000 personnes vivent l'itinérance et que les enfants représentent un utilisateur de refuge sur sept au Canada².

Campagne 2000 exhorte le gouvernement à établir une vaste stratégie nationale du logement qui tient compte des besoins des collectivités locales et des Premières Nations en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières Nations, le secteur sans but lucratif et le secteur privé. La stratégie doit comporter des cibles de logements abordables pour des populations précises, notamment les familles à faible revenu et d'autres personnes ayant des besoins impérieux de logement. Elle devrait être jumelée à un engagement financier à long terme en faveur de la construction, de la conservation et de la réparation des logements sociaux, afin que les gouvernements, les organismes sans but lucratif et le secteur privé puissent planifier avec certitude dans ce domaine. Nous nous faisons aussi l'écho de l'appel lancé par les militants du droit au logement, qui demandent la protection et le renouvellement des immeubles de logement social, et la construction de 100 000 unités d'habitation³.

3. Comment pouvons-nous assurer la croissance de l'économie, protéger l'environnement et respecter les priorités locales tout en nous assurant de faire en sorte que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte?

La gestion solide et efficace de notre économie doit passer par l'établissement d'un plan décisif visant l'éradication de la pauvreté. Il est coûteux de permettre à la pauvreté et à l'inégalité de perdurer. La pauvreté chez les enfants est un facteur de maladie tout au long de leur vie, elle nuit au succès scolaire et présage de la vulnérabilité en emploi. En ce moment, 20 % des dépenses en soins de santé servent à soigner des maladies qui peuvent être attribuées au faible revenu et au logement de mauvaise qualité⁴.

L'éradication de la pauvreté est la première chose à faire pour les enfants et pour nous tous, notamment nos personnes âgées, les collectivités autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les chefs de famille monoparentale et les collectivités racialisées qui courent tous un risque beaucoup plus grand de vivre dans la pauvreté. Le Canada a la responsabilité d'éradiquer la pauvreté chez les enfants en accord avec l'engagement qu'il a pris en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres accords internationaux.

4. Enfin, la mise en œuvre de ces nouvelles priorités et initiatives est-elle réaliste? Nous aiderait-elle à assurer la croissance de notre économie?

Il est à la fois réaliste et réalisable d'agir pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles. Avec la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (la Stratégie), le Canada se dote des ressources, de la recherche et de l'engagement nécessaires pour agir. Nous devons faire des enfants et des familles vulnérables une priorité immédiate et à long terme si nous voulons résoudre la crise de la pauvreté des enfants au Canada et assurer la stabilité économique et sociale à long terme.

Le gouvernement du Canada doit veiller à ce que la Stratégie comporte des cibles et des échéanciers et qu'elle soit établie de concert avec les provinces et les territoires, les gouvernements et les organismes autochtones, les organisations non gouvernementales et les personnes vivant dans la pauvreté. Le plan doit être garanti par une loi, désigner des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement et tenir compte de la façon propre au Québec de mettre en œuvre les politiques sociales dans le contexte canadien.

Afin de tenir le gouvernement comptable de l'atteinte des cibles et des échéanciers de la Stratégie, les programmes doivent être appuyés par des investissements à long terme. En plus des éléments susmentionnés, la Stratégie devrait comporter les éléments ci-dessous :

- des ressources afin d'établir un plan de réduction, de prévention et d'éradication de la

pauvreté des enfants et des familles autochtones, de concert avec des organismes autochtones;

- l'investissement dans un programme d'emplois valables qui s'attaque à l'augmentation du travail précaire, du travail à temps partiel involontaire et de la pauvreté des travailleurs. Ce programme devrait prévoir l'équité en emploi dans les secteurs public et privé afin de régler le problème des taux disproportionnés de pauvreté des personnes handicapées, des membres de collectivités racialisées et autochtones, des femmes et des immigrants récents;
- une approche renouvelée du filet de sécurité sociale du Canada qui rétablit les transferts en matière d'aide sociale et de services sociaux;
- des prestations de congé de maternité ou de congé parental prolongées et bonifiées. Ces prestations devraient être disponibles pour tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleurs autonomes, travailleurs à temps partiel et travailleurs occasionnels), être plus souples et prévoir une prestation pour aidant naturel secondaire;
- un plan pour corriger les disparités grandissantes du revenu de façon à rétablir l'équité du régime d'imposition du revenu personnel et à réintroduire le principe de la taxation fondée sur la capacité de payer.

¹ Statistique Canada, Tableau 111-0015, [Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu \(MFR\), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel](#), CANSIM

² Gaetz, S., Gulliver, T. et Richter, T., 2014, *L'état de l'itinérance au Canada : 2014*, Toronto, The Homeless Hub Press, <http://rondpointdelitinérance.ca/sites/default/files/SOHC2014FR.pdf>.

³ Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, 2016, *Le logement abordable : Fondement de l'inclusion sociale*, http://www.chfcanada.coop/fra/pdf/declaration_jointe2016_logement.pdf.

⁴ D^{re} Anna Reid, juin 2013, *Presentation to All-Party Caucus on Poverty by Canadian Medical Association*, Ottawa.